



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de WIZERNES s'est réuni à WIZERNES, sous la présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 4 avril 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la Mairie le 4 avril 2025.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 22
Présents : 14
Votants : 20

VOTE :

A L'UNANIMITÉ
Pour : 20
Contre : 00
Abstention : 00

PUBLIÉ LE :

11/04/2025

Etaient présents : M. Pierre EVRARD, M. Yves SACÉPÉ, Mme Catherine LANOY, M. François SÉGURA, Mme Pascale NEYRINCK, M. Alain LYPS, Mme Patricia VERRELLE, M. Daniel HERBERT, M. Hervé FOUBLE, M. Franck MIELLOT, Mme Francine RIBREUX, Mme Séverine DELDICQUE, M. Stéphane LIBER, Mme Linda PATOUT.

Excusés : M. Jacques DEGRAVE a donné pouvoir à M. Stéphane LIBER, Mme Emmanuelle DECLÉTY a donné pouvoir à M. Yves SACÉPÉ, Mme Marianne SPEISSER a donné pouvoir à Monsieur Pierre EVRARD, Mme Stéphanie LECOUSTRE a donné pouvoir à M. Alain LYPS, M. Thibaut KUEHN a donné pouvoir à Daniel HERBERT et Mme Carole TRIPLET a donné pouvoir à Mme Catherine LANOY.

Absents : Mme Séverine DUVIVER et M. Matthieu DEVOS

Secrétaire de séance : M. Hervé FOUBLE

D2025-021 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DU GRAND CHEMIN / RUE DE HOLLANDE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur Pierre EVRARD

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer mène le projet d'aménagement de la zone d'activités du Grand Chemin à Wizernes.

Dans ce cadre, il est prévu de réaliser certains aménagements sur un tronçon de la rue de l'Europe et la rue de Hollande qui desservira la future ZAC depuis le giratoire situé sur l'axe de la route Départementale 928.

La CAPSO a donc sollicité la Commune afin d'établir une convention de mise à disposition du domaine public communal conformément au plan joint à ce projet de convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention présentée en annexe et tous les actes relatifs à sa mise en œuvre.

A l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,



Pierre EVRARD

M. le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.